



Remise des clés avant état des lieux

Par **Tib57**, le **12/04/2011** à **18:15**

Bonjour,

Mon préavis se terminant aujourd'hui, mon propriétaire et moi n'ayant pas réussi à nous mettre d'accord sur un horaire pour l'EDL, il a exigé que je lui remette un des deux jeux de clés du logement. J'ai accepté sans trop réfléchir. Nous ferons l'EDL quand il sera rentré de congés, dans 8 jours, a-t-il dit. Qui vient de faire une erreur, lui ou moi ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **19:22**

Lui. Vous n'avez aucune obligation de faire l'EDL et vous pouvez ne pas venir dans 8 jours (ou venir et ne pas accepter de signer un EDL qui n'indique pas que tout est ok, évidemment, on ne signe que si on a son exemplaire signé par le bailleur entre les mains)
Si pas d'EDL, il devra alors saisir un huissier et s'il pense qu'il n'a pas à le faire, il devra vous rendre le dépôt de garantie